
22. Conseil de l'Europe

7e Symposium des villes historiques

Istanbul, 16-18 septembre 1992

1. Environ 250 personnes - Maires ou représentants de villes historiques ou d'autres collectivités locales et régionales, représentants des autorités nationales, et experts concernés par la protection des villes historiques et du patrimoine architectural, architectes, urbanistes, responsables de l'aménagement du territoire, des transports et du développement urbains, universitaires et chercheurs, représentants des milieux économiques et financiers et journalistes - se sont rencontrés à Istanbul du 16 au 18 septembre 1992 pour prendre part au 7e Symposium des Villes Historiques.

2. Le Symposium était organisé par la Conférence Permanente des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe (CPLRE) à l'invitation de la Municipalité du Grand Istanbul et en collaboration avec le Ministère turc de la Culture. L'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe et Europa Nostra ont été étroitement associées au Symposium.

3. Le Symposium avait pour objectif de permettre un échange d'informations et d'expériences et si possible de parvenir à un consensus sur des stratégies permettant d'assurer au niveau local un équilibre entre le développement urbain et la protection du

patrimoine historique.

4. Les principaux thèmes du Symposium étaient:

- l'impact des changements et des pressions économiques et démographiques sur la préservation du patrimoine historique;
- les mécanismes financiers de la restauration;
- l'information, la publicité et le rôle des média.

5. Les principales communications sur ces thèmes ont été présentées par des élus locaux, régionaux et nationaux et des spécialistes. Des études de cas portant sur différentes villes européennes ont illustré des innovations importantes à propos des différents aspects des thèmes en discussion. En outre, ont été présentés des rapports nationaux sur l'état du patrimoine dans un certain nombre de pays et de villes, en particulier d'Europe Centrale et Orientale.

6. Le Symposium s'inscrit dans une série de conférences organisées par la CPLRE réunissant des élus et des spécialistes à des intervalles réguliers pour discuter des problèmes d'intérêt commun portant sur la qualité du patrimoine urbain en Europe¹.

Les participants,

7. Souhaitent exprimer leur gratitude à la CPLRE, à la Municipalité du Grand Istanbul et au Ministère turc de la Culture, pour avoir organisé le Symposium.

8. Expriment leur plus vive préoccupation quant à la remise en cause dans certaines parties de l'Europe et notamment dans l'ancienne Yougoslavie, des valeurs et des traditions de convivialité multiculturelle entre différentes ethnies et à la destruction délibérée de leurs patrimoines historique et religieux.

9. Souhaitent souligner et mettre en lumière les traditions multiculturelles toujours vivantes à Istanbul, carrefour historique entre l'Europe Centrale et Orientale appelé à jouer un rôle de plus en plus important pour la convivialité pacifique entre les différentes ethnies et religions en Europe.

10. Considèrent que Istanbul, un des berceaux de la civilisation européenne, désormais devenu un centre industriel de toute première importance soumis à un rythme de croissance démographique parmi les plus élevés non seulement de l'Europe, mais du monde, constitue un cadre privilégié pour expérimenter et étudier les conditions d'une évolution du développement économique compatible avec la protection du patrimoine.

11. Lancent un appel dramatique aux forces armées qui poursuivent leur agression en Bosnie Herzégovine et en Croatie pour qu'elles cessent les actions délibérées de destruction du patrimoine historique des différentes ethnies et religions, qu'elles arrêtent la guerre et permettent l'engagement

d'actions et d'initiatives visant à rétablir une paix durable dans la région.

Dans ce contexte, ils appuient toute initiative des villes et municipalités pour réunir une Conférence pour la Paix, elle-même soutenue par la CPLRE.

12. En appellent à toutes les villes européennes pour qu'elles établissent dès que possible des liens de solidarité et d'assistance avec les villes de l'ancienne Yougoslavie, victimes de la guerre en les aidant en particulier à récupérer ou reconstruire les principaux monuments historiques endommagés ou détruits par la guerre; notamment par la conclusion de jumelages-coopération et de chaînes de solidarité: la CPLRE et les associations nationales et internationales de pouvoirs locaux devront œuvrer dans ce sens et assurer les initiatives de coordination nécessaires.

13. Invitent le Conseil de l'Europe à prendre des initiatives pour contribuer dès que possible, à la reconstruction du patrimoine culturel européen détruit ou gravement endommagé dans l'ancienne Yougoslavie, en prévoyant en particulier:

- la mise en place d'ateliers de formation pour les métiers concernant la restauration et la reconstruction;
- la mobilisation d'un Fonds spécial européen pour la récupération du patrimoine architectural, notamment en Bosnie Herzégovine et en Croatie.

En ce qui concerne les thèmes traités au cours du Symposium:

14. Considèrent que pour réaliser un équilibre entre la préservation du patrimoine historique et le dévelop-

pement et les changements urbains, il faut tenir compte de ce qui suit:

- a. la participation des citoyens doit être assurée à tous les niveaux de décision ayant un impact significatif sur le patrimoine culturel et historique;
- b. les collectivités locales doivent disposer par loi de compétences leur permettant de protéger de manière adéquate leur patrimoine culturel et historique;
- c. les lois sur la protection des monuments et sites doivent s'appliquer sans exception aucune, y compris aux institutions publiques et aux grands intérêts économiques;
- d. la politique de conservation doit être intégrée dès le début à toutes les autres politiques sectorielles ayant un impact sur l'environnement urbain, telles que les infrastructures, les transports, la protection de l'environnement, etc.;
- e. les politiques de protection ne peuvent être efficaces que si elles font partie d'une gestion urbaine globale fondée sur l'écologie et s'il y a un contrôle adéquat de la pollution, des schémas cohérents de la circulation donnant la priorité aux transports publics, un contrôle du tourisme dans les collectivités locales touristiques, un contrôle de la spéculation foncière et immobilière, une réglementation stricte de la publicité sur les façades et les lieux publics, une amélioration des normes de design;
- f. le développement de la plurifonctionnalité des lieux touristiques revêt une importance fondamentale: il faut en particulier implanter des

logements et des activités commerciales de petite échelle dans les centres historiques en vue d'y maintenir l'animation;

- g. les mécanismes de coopération entre les secteurs privé et public doivent encore être développés, en particulier en encourageant l'implantation de bureaux dans les terrains industriels sous-utilisés ou réaffectés, en associant activement les milieux économiques aux schémas de conservation et en créant des ressources, particulièrement par la réutilisation de bâtiments industriels anciens en tant qu'élément des programmes d'assainissement économique;
 - h. la survie du patrimoine architectural dépend du fait qu'on lui assure une utilisation utile et contemporaine;
 - i. il est essentiel d'encourager la réhabilitation des propriétés existantes plutôt que la construction de nouveaux logements dans la périphérie des villes;
 - j. les plans de développement économique et les politiques de protection du patrimoine historique doivent être accompagnés de mesures sociales complémentaires (notamment en matière de logement social).
15. Considèrent que les mécanismes pour le financement de la restauration du patrimoine architectural doivent être utilisés en tenant compte des conditions et approches suivantes:
- a. la prise de conscience grandissante des problèmes de conservation par les autorités et l'opinion publique, et l'extension de la notion de "patrimoine architectural" ont rendu plus difficile la recherche de ressources

- disponibles pour la restauration;
- b. des ressources financières sont nécessaires non seulement pour la réhabilitation du patrimoine, mais également pour son entretien et sa gestion; de même faut-il des ressources pour améliorer non seulement les bâtiments eux-mêmes, mais également l'espace environnant;
 - c. en vue de réunir des moyens financiers suffisants, les ressources publiques ne suffisent plus. Il importe de mieux utiliser les ressources publiques pour stimuler les investissements privés;
 - d. il faut surtout une planification et une gestion urbaines directrices, claires et fermes par lesquelles les collectivités locales peuvent créer un climat favorable pour la conservation afin de drainer le maximum de moyens financiers disponibles et d'attirer des ressources additionnelles d'origine privée;
 - e. une telle approche pourrait inclure les modalités suivantes:
 - imposition des propriétaires qui laissent volontairement se détériorer leurs propriétés,
 - assistance architecturale assurée par des bureaux créés par les collectivités locales à l'intention des propriétaires et gérants de magasins qui souhaitent restaurer leurs propriétés,
 - fonds de roulement, prêts bonifiés, mesures fiscales pour la réhabilitation des propriétés, contrats de partenariat entre administrations municipales et nationales et résidents,
 - possibilités d'acquisition de monuments historiques à bas coût, à condition qu'ils soient ensuite restaurés,
 - taux réduits de la taxe sur la valeur ajoutée, une fiscalité plus favorable en matière de succession,
 - mesures modifiant l'utilisation de bâtiments historiques, particulièrement de ceux qui supportent des usages industriels ou commerciaux dégradants,
 - appels publics et campagnes publicitaires pour collecter des fonds pour des plans de restauration;
 - f. étant donné l'intensité du tourisme dans les villes et centres historiques, il importe que les collectivités locales soient habilitées à retirer des bénéfices financiers des ressources créées par le tourisme.
 - g. Protéger le capital du passé est un investissement pour l'avenir. Il faut reconnaître que les politiques de conservation peuvent promouvoir une croissance économique et aider à réduire le chômage.
16. Reconnaissent que davantage d'informations, de publicité et de relations publiques jouent un rôle fondamental pour des plans réussis de restauration et souhaitent en particulier mettre en lumière que:
- a. l'information et la publicité doivent être dès le début parties intégrantes de la conservation et des programmes de rénovation urbaine, et disposer de leur propre budget et du personnel responsable de l'information concernant ces programmes vers et à partir des résidents, des agents immobiliers, des investis-

- seurs, etc.
- b. il importe d'associer activement des journalistes et des représentants des média dans des séminaires et ateliers sur différents aspects du développement urbain;
 - c. la publicité et la promotion de projets exemplaires, l'amélioration de l'image d'une région ou d'une ville comme stimulant de l'investissement et la considération du patrimoine architectural comme un argument de vente doivent être des éléments de tout programme de rénovation;
 - d. les modalités pour améliorer la diffusion de l'information peuvent comporter des expositions et du matériel audio-visuel, des petits ateliers pour les résidents, des manifestations de grande portée médiatique, des publications de grande qualité, emblèmes et logos et en particulier l'encouragement de la participation des enfants dans des projets de restauration bien médiatisés.
17. Les participants du 7^e Symposium Européen des villes historiques - vingt années après la tenue du premier à Split en 1972:
- a. rendent hommage à l'engagement de la CPLRE en matière de protection du patrimoine culturel et architectural, en particulier:
 - par l'organisation de sept conférences des villes historiques;
 - par l'adoption de la Charte Urbaine Européenne, document complet, intégrant parfaitement les objectifs liés à la protection du patrimoine naturel et bâti, que les villes sont invitées à adopter.
 - b. estiment nécessaire de donner maintenant la priorité à la coopération et à l'action solidaire entre les villes historiques européennes et encouragent celles-ci à établir des réseaux de coopération et de solidarité en s'inspirant des principes définis à l'occasion des sept conférences des villes historiques, dont les plus importants ont été consacrés dans la Charte Urbaine Européenne. Ces réseaux doivent englober des villes d'Europe Centrale et Orientale.
 - c. demandent à la CPLRE de publier l'ensemble des Déclarations adoptées au cours des sept conférences et d'en assurer une large diffusion aux villes historiques d'Europe Centrale et Orientale.
 - d. demandent au Conseil de l'Europe de définir les méthodes et les moyens pour l'établissement d'un inventaire des monuments et des propriétés historiques dans les pays membres et d'étudier les possibilités de coordination des méthodes utilisées dans chaque pays.
- ¹ Les Symposia précédents se sont déroulés à Split, Strasbourg, Munich, Fribourg, Séville et Cambridge.